



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1244 Vienne, le 17 octobre 2019

Déclaration de l'UE en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch

Final draft (696 words)

L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son troisième rapport au Conseil permanent.

Nous soutenons un règlement pacifique, global et durable du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord lors de la «Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 » les 9 et 10 octobre et nous soulignons l'importance que le protocole de Bratislava soit finalisé. La dynamique positive qui caractérise les négociations depuis 2016 doit être préservée.

La mise en œuvre intégrale du paquet de huit mesures demeure essentielle. S'agissant du secteur des télécommunications, nous appelons les autorités de la République de Moldavie à intensifier le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Nous notons par ailleurs les évolutions positives à propos de la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie. Nous considérons que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir leur fonctionnement normal et durable. L'annonce le 12 septembre de la levée des restrictions à la libre circulation des officiels des deux côtés du Dniestr est un autre développement bienvenu.

Nous attendons de tous ces résultats qu'ils conduisent à des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille. Nous soulignons l'importance pour les autorités de finaliser leur vision commune sur le règlement du conflit.

En raison du risque élevé que présente le dépôt d'armes de Colbasna, nous prenons note des récentes déclarations de la Fédération de Russie annonçant son intention de détruire des munitions de ce dépôt. Nous rappelons que l'OSCE dispose d'un mandat et de moyens pour contribuer au retrait ou à la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie et son implication est indispensable à la transparence et à la vérification internationale de ces opérations.

Comme indiqué lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.

Nous appelons la Mission à continuer à suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer régulièrement sur les incidents qui y ont lieu.

Nous félicitons la Mission pour toutes ses activités contribuant à améliorer la sécurité des deux côtés du Dniestr, y compris à travers son nouveau projet visant à éliminer les quantités considérables de pesticides périmés en Transnistrie.

L'UE est en outre prête à accompagner Chisinau dans la mise en œuvre de la loi de 1994 sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie, afin de consolider le fonctionnement institutionnel de cette région au sein de la République de Moldavie.

Nous saluons les efforts de la Mission en matière d'intégration transversale du genre dans son travail et les analyses de l'impact différencié sur les hommes et les femmes des questions discutées dans les groupes de travail. Les efforts pour la médiation, prévention et résolution des conflits sont plus durables quand ils sont inclusifs.

Enfin, nous réaffirmons l'engagement de l'UE de renforcer l'association politique et l'intégration économique avec la République de Moldavie en travaillant en partenariat étroit sur la base des principes fondamentaux inscrits dans l'accord d'association. Nous apportons notre soutien aux efforts engagés par le nouveau gouvernement en matière de lutte contre la corruption et de renforcement de l'État

de droit. Nous nous réjouissons dans ce contexte de la coopération fructueuse entre les autorités de Chisinau et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, notamment en matière de réforme du secteur de la justice.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et la Serbie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.